



Société d'investissement à capital variable (SICAV) de la catégorie « fonds immobiliers »
Siège social : c/o Banque Bonhôte & Cie SA, 2, quai Ostervald, 2001 Neuchâtel
Registre du commerce du canton de Neuchâtel : CHE-396.569.515

Les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
LUNDI 13 JUILLET 2026, À 11H00
Au siège social de Bonhôte-Immobilier SICAV –
2, quai Ostervald – 2001 Neuchâtel

PRÉAMBULE

Le président annonce la liste des actionnaires participant à l'assemblée générale ordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel, comptes annuels pour l'exercice au 31 mars 2026 / Approbation de l'Assemblée générale / Rapport de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels relatifs à l'exercice 2025 – 2026 prenant fin au 31 mars 2026.

2. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

Compartiment Investisseurs - BIM : Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende provenant du résultat net de CHF 3.46 par action soit CHF 29'230'502.12 et ainsi reporter à nouveau CHF 12'554'411.59.

Le report à nouveau du poste « gains en capital disponibles pour être répartis » se monte au 31 mars 2026 à CHF 19'882'296.31.

Les investisseurs pourront choisir de percevoir leur dividende en espèces ou sous forme de nouvelle(s) action(s) selon le prospectus d'émission.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2025 – 2026 prenant fin au 31 mars 2026

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

4. Élections

4.1 Conseil d'administration

4.1.1 Me Yves de Coulon (réélection)

Le Conseil d'administration propose de réélire Me Yves de Coulon en tant que membre du Conseil d'administration de Bonhôte-Immobilier SICAV pour un nouveau mandat d'un an, se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027.

4.1.2 Jean-Paul Jeckelmann (réélection)

Le Conseil d'administration propose de réélire Jean-Paul Jeckelmann en tant que membre du Conseil d'administration de Bonhôte-Immobilier SICAV pour un nouveau mandat d'un an, se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027.



4.1.3 Géraldine Bosshart Brodard (réélection)

Le Conseil d'administration propose de réélire Géraldine Bosshart Brodard en tant que membre du Conseil d'administration de Bonhôte-Immobilier SICAV pour un nouveau mandat d'un an, se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027.

4.1.4 Laurent Staffelbach (réélection)

Le Conseil d'administration propose de réélire Laurent Staffelbach en tant que membre du Conseil d'administration de Bonhôte-Immobilier SICAV pour un mandat d'un an, se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027.

4.2 Organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire PWC SA, Genève en tant qu'organe de révision de Bonhôte-Immobilier SICAV pour l'exercice social 2026 – 2027.

5. Proposition d'un représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de nommer Me Christian Blandenier, notaire à Cernier en tant que représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui se tiendra en 2027.

6. Divers

Un apéritif sera servi à l'issue de l'assemblée.

Neuchâtel, le 19 juin 2026

Bonhôte-Immobilier SICAV
Le Conseil d'administration



INFORMATIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Les comptes annuels, le rapport annuel du Conseil d'administration, le rapport de l'organe de révision sont tenus à disposition des actionnaires auprès du siège de Bonhôte-Immobilier SICAV, c/o Banque Bonhôte & Cie SA, 2, quai Ostervald, 2001 Neuchâtel. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit délivrée.

PARTICIPATION ET REPRÉSENTATION

Les titulaires d'actions au porteur du compartiment Investisseurs-BIM de Bonhôte-Immobilier SICAV peuvent participer à l'assemblée générale ordinaire. À cette fin, ils demandent à leur banque une pièce confirmant la détention des actions auprès d'un établissement bancaire et du blocage des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale du 13 juillet 2026 à 11 heures y compris. Moyennant l'envoi de cette pièce auprès de Bonhôte-Immobilier SICAV, c/o Banque Bonhôte & Cie SA, 2, quai Ostervald, 2000 Neuchâtel, **jusqu'au 3 juillet 2026**, les actionnaires recevront, à l'entrée de la salle, leur carte d'admission et le matériel de vote pour l'assemblée générale.

Les actionnaires n'ayant pas effectué les démarches mentionnées ci-dessus n'auront pas accès à l'assemblée générale.

Pour les actionnaires souhaitant se faire représenter, ils en font la demande en remettant leur attestation de la banque selon les modalités ci-dessus. A réception, ils recevront une procuration en faveur du représentant indépendant avec instructions de vote. Ce document dûment complété et signé doit être envoyé par courrier postal au représentant indépendant : Me Christian Blandenier - 1, impasse du Noyer - case postale 178 - 2053 Cernier ou par courrier électronique à : christian.blandenier@notav.ch **jusqu'au 8 juillet 2026** au plus tard. Le représentant indépendant votera ainsi selon les instructions reçues des actionnaires.

ADRESSE DE CONTACT DE BONHÔTE-IMMOBILIER SICAV

c/o Banque Bonhôte & Cie SA
2, quai Ostervald
2000 Neuchâtel

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter : psalvi@bonhote.ch

Neuchâtel, le 19 juin 2026

Bonhôte-Immobilier SICAV
Le Conseil d'administration

Pour plus d'information à propos de Bonhôte-Immobilier SICAV : www.bonhote.ch